



Mise à jour et discussion sur l'article 7

Chères et chers membres,

Les parties ont terminé l'étape des mises à jour de diverses dispositions de la convention collective lors de la cinquième séance de négociation qui s'est déroulée le 11 mars.

Elles ont également débuté, comme prévu, les discussions sur la procédure de règlement des litiges et arbitrage ([article 7](#)). Cet exercice, dont l'objectif est d'optimiser la procédure, doit permettre de solutionner plus efficacement et plus rapidement les litiges entre les parties et ainsi réduire les impacts sur les membres concernés. Afin de voir plus clairement où se situe l'intervention sur cet article dans nos [grands axes de négociation](#), nous vous invitons à les consulter sur le site web du SCCCUM.

Sur une autre note, sachez que l'équipe du SCCCUM observe le dossier du possible démantèlement de la Faculté d'éducation permanente (FEP) avec beaucoup d'attention. Nous vous invitons à consulter la rubrique [Vie universitaire](#) de l'onglet l'infolettre sur notre site web pour plus de détails sur le sujet.

Solidairement,

Votre équipe syndicale

Complément d'information

À la demande de la partie patronale les parties ont convenu d'annuler la séance de négociation du vendredi 25 mars. La prochaine date de négociation prévue au calendrier est le 1^{er} avril.

Les développements de la négociation sont mis à jour régulièrement sur le site web du **SCCCUM** sous la rubrique Négociations 2015-2016. Restez à l'affut !